

Comment utiliser la part collective du Pass Culture pour votre atelier MATH.en.JEANS ?

Table des matières

Présentation du dispositif pass Culture	2
Utiliser la part collective du pass Culture pour la participation au congrès MATH.en.JEANS	3
Comment inscrire son atelier ?	4
Co-construire une offre avec l'association MATH.en.JEANS	6
(Pré-) Réserver son offre	6
Attacher votre pré-réservation à votre projet culturel « atelier MATH.en.JEANS »	7
Pour aller plus loin	8

Présentation du dispositif pass Culture

Le Pass Culture permet aux jeunes entre 15 et 17 ans d'avoir accès à un crédit dédié aux sorties culturelles, biens culturels, ou offres numériques payantes (e-book, presse, etc.).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les établissements scolaires (collèges et lycées) bénéficient pour leurs élèves de la « **part collective** » de ce Pass Culture.

Cette part permet aux groupes scolaires de répondre à des « offres culturelles » proposées par des acteurs culturels (théâtres, associations etc.) : ainsi il est possible, pour un groupe d'élèves, d'accueillir des artistes ou des professionnels de la culture, d'aller visiter des monuments, d'assister à des spectacles, de participer à des activités ou sorties culturelles. Le crédit à disposition d'un établissement est calculé en fonction du nombre d'élèves de l'établissement.

Montants de la part collective du pass Culture par niveau de classe et par élève

Classe	4 ^e	3 ^e	2 nd e ou CAP	1 ^{re}	Tle
Montant	25 euros	25 euros	30 euros	20 euros	20 euros

Cette enveloppe est utilisable sur une année scolaire. Le crédit non dépensé ne pourra pas être reporté à l'année d'après.

Attention ! Les valeurs ci-dessus seront appliquées dès la rentrée 2022. L'année scolaire 2021-2022 étant déjà commencée, les valeurs forfaitaires de cette année sont moindres (voir ci-dessous)

Combien du 1er janvier 2022 au 31 août 2022?

- 4^{ème} et 3^{ème} : 16,7 € par élève
- 2nde et CAP: 20€ par élève
- 1^{ère} et Tale : 13,3€ par élève

Utiliser la part collective du pass Culture pour la participation au congrès MATH.en.JEANS

Une partie (ou tout) des frais d'inscription au congrès peut être prise en charge par le pass Culture.

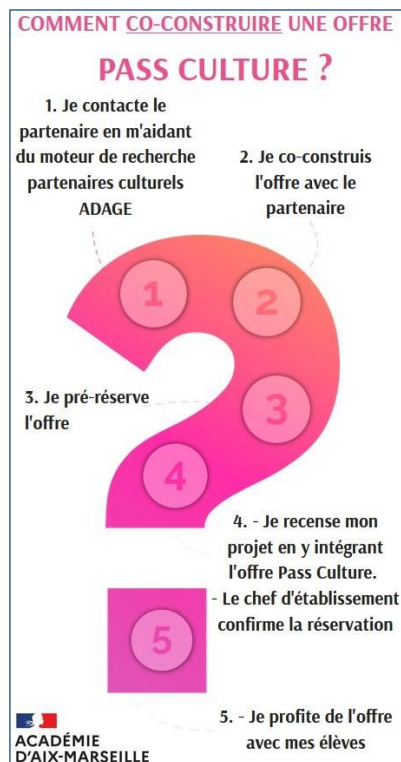
En résumé :

- Faites valider le montant du forfait à indiquer dans l'offre destinée à votre établissement par le chef d'établissement et du référent culture (cf.convention MATH.en.JEANS)
- Informez votre coordination régionale MeJ.

MeJ crée l'événement spécifique pour votre atelier (avec date, lieu du congrès, montant du forfait) en mentionnant le nom de votre établissement. Vous serez notifiés de sa mise en ligne.

- Inscrivez votre atelier à l'événement (prenez bien celui de votre établissement) et vous l'ajoutez aux actions pass Culture de votre atelier.
- Votre chef d'établissement valide cette inscription.

MeJ recevra directement de la part du pass Culture le montant du forfait lié à votre participation.



Infographie claire des étapes à suivre juste ici : <https://view.genial.ly/61e5af4e8e20b00d3438ee50>

Comment inscrire son atelier ?

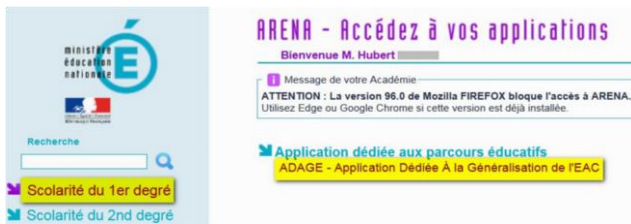
Etape 1 – Se rendre sur l'application ADAGE

La plateforme est accessible pour tous les établissements publics et privés (sauf AEFÉ). Il faut aller sur votre espace Education Nationale (ARENA) avec les codes de votre boîte professionnelle.

Sélectionnez l'onglet « Etablissement » puis « Suivi pass Culture », vous avez une vue du montant dédié par pass Culture à votre établissement. Cette somme est indicative et ne sera pas versée à votre établissement. Les règlements se font directement du pass Culture à MATH.en.JEANS (ou autre acteur culturel).

Pour le premier degré

Pour le second degré



Bienvenue dans l'application ADAGE

Application D édiée A la Généralisation de l' E ducation artistique et culturelle

Suivi budgétaire

Pré-réserve	Réserve	Consumé	Solde prévisionnel ⓘ
0 €	0 €	0 €	18 674 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Aucune action pass Culture associée à un projet adage

Actions pass Culture non associées à un projet adage

Aucune action pass Culture non associée à un projet adage

Etape 2 – Devenir « rédacteur »

Vous êtes responsable d'un atelier MATH.en.JEANS et ce projet s'intègre dans une action respectant la feuille de route : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/eac---feuille-de-route-20202021-51716.pdf>

L'association MATH.en.JEANS est d'ailleurs validée en tant que structure culturelle pouvant proposer des offres sur l'application pass Culture.

Prenez contact avec le référent culture de son établissement et/ou le chef d'établissement pour demander le statut de « rédacteur »

Etape 3 – Saisir son atelier.

Sur le premier menu du premier onglet, cliquez sur le + de « projets d'éducation artistique et culturelle ».



Recherchez MATH.en.JEANS

Rechercher parmi les dispositifs :

MATH.en.JEANS

Continuer avec ce dispositif

Si votre projet n'est pas un dispositif présent dans la liste ci-dessus : Ajouter un projet non lié à un de ces dispositifs

Annuler

Renseignez les informations de son atelier MATH.en.JEANS

Dispositif : MATH.en.JEANS

Mon projet : Atelier de recherche scientifique MATH.en.JEANS

Axes du volet culturel : Sélectionner un ou deux axes.

Priorités pédagogiques : Sélectionner une ou deux priorités pédagogiques.

Classes engagées : M. PROAL - 17 1ERE G-T 17 2NDE G-T 6 TERM G-T - MATH.en.JEANS

Partenaires : Sélectionner votre partenaire.

Autres Partenaires : Indiquer un partenaire ici s'il est absent de la liste ci-dessus.

Domaines : Culture scientifique, technique et industrielle

Actions pass Culture : Sélectionner une ou plusieurs actions pass Culture.

Ajouter une action pass Culture

C'est à votre chef d'établissement de mettre les axes du projet d'établissement d'établissement (d'où l'importance d'avoir un projet où tous les projets peuvent s'y retrouver).

Vous pouvez faire des groupes composés d'élèves venant de plusieurs classes)

Sélectionnez MeJ,

Les partenaires de votre académie qui se sont enregistrés apparaissent.

Soutiens : Sélectionner un ou plusieurs soutiens.
Ajouter un soutien

Liens avec d'autres projets : Sélectionner un ou plusieurs projets.
Ajouter un lien

Valorisation :

Action annulée :

Bilan : Saisir le bilan de votre projet.

Les collectivités par exemple

Vous pouvez lier votre projet avec un autre projet de votre académie.

Co-construire une offre avec l'association MATH.en.JEANS

Les prix par participant ont été annoncés dans les conventions signées par les établissements à la rentrée. Concernant MATH.en.JEANS, le montant du forfait est donc déjà convenu : nombre total de participants x frais de participation (50€, 30€ ou 10€)

Par exemple :

16 participants sur un congrès présentiel de 2 jours : $16 \times 50 = 800 \text{ €}$

16 participants sur un congrès présentiel de 1 jour : $16 \times 30 = 480 \text{ €}$

16 participants sur un congrès en distanciel : $16 \times 10 = 160 \text{ €}$

Vérifiez auprès de votre chef d'établissement et de votre référent culture que vous pouvez bénéficier du crédit alloué à votre établissement.

Si vous souhaitez régler une partie des frais de participation au congrès avec le pass Culture, c'est possible ! Le service gestion de votre établissement recevra une facture de la part de MATH.en.JEANS tenant compte de la part prise en charge par pass Culture.

Informez votre coordination régionale de votre décision pour le règlement des frais.

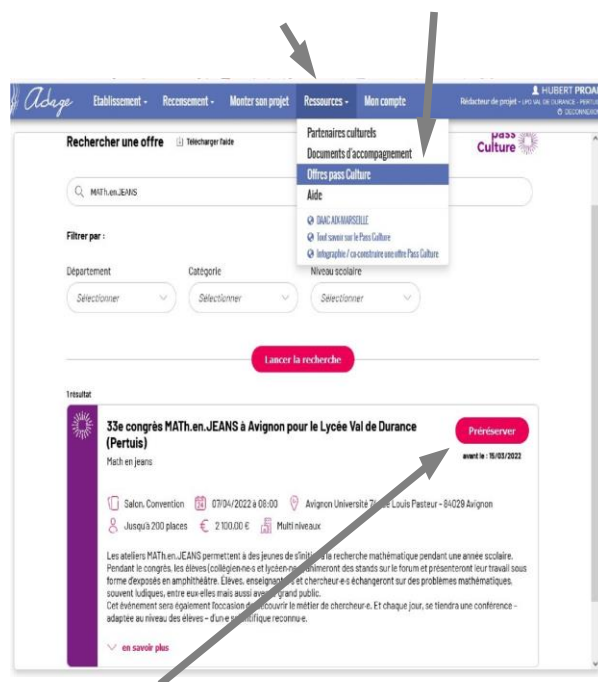
L'association crée alors un événement personnalisé sur l'application pass Culture à partir de vos informations.

(Pré-) Réserver son offre

Sur ADAGE dans l'onglet « Ressources » puis « Offres pass Culture », cherchez l'offre correspondante à votre établissement.

Pré-réservez !

Lorsque vous effectuer une pré-réservation, l'événement disparaît de la liste des offres disponibles ; ne vous trompez pas dans le choix de l'événement et veillez à ce que ce soit celui de votre établissement !



Attacher votre pré-réservation à votre projet culturel « atelier MATH.en.JEANS »

Retournez dans votre projet culturel et le modifier

Sélectionnez « Ajouter une action pass Culture »

Dans la fenêtre qui s'ouvre, sélectionnez votre offre et votre groupe MeJ. Pensez à enregistrer aussi bien l'offre que les modifications dans votre projet pass Culture.

Ajout d'une action pass culture

Action : 33e congrès MATH.en.JEANS à Avignon pour le Lycée Val de Durance (Pertuis) le 07/04/2022 à 08:00

Classes inscrites : M. PROAL - 17 1ERE G-T 17 2NDE G-T 6 TERM G-T - MeJ

Fermer Enregistrer

Enseignements artistiques En savoir plus Documents d'accompagnement

Projets d'éducation artistique et culturelle En savoir plus Documents d'accompagnement

Dispositif : MATH.en.JEANS

Mon projet : Atelier de recherche scientifique MATH.en.JEANS

Axes du volet culturel : Sélectionner un ou deux axes.

Priorités pédagogiques : Sélectionner une ou deux priorités pédagogiques.

Classes engagées : M. PROAL - 17 1ERE G-T 17 2NDE G-T 6 TERM G-T - MeJ

Partenaires : MATH EN JEANS - PARIS

Autres Partenaires : Indiquer un partenaire ici s'il est absent de la liste ci-dessus.

Domaines : Culture scientifique, technique et industrielle

Actions pass Culture : Sélectionner une ou plusieurs actions pass Culture.

Ajouter une action pass Culture

Dans l'onglet « Etablissement » puis « suivi pass Culture », votre demande apparaît. C'est ensuite à votre référent culture et/ou chef d'établissement de la valider.

Suivi budgétaire

Pré-réservé	Réservé	Consummé	Solde prévisionnel
2 100 €	0 €	0 €	28 015 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

MATH.en.JEANS
- Atelier de recherche scientifique MATH.en.JEANS
33e congrès MATH.en.JEANS à Avignon pour le Lycée Val de Durance (Pertuis) - le 07/04/2022 à 08:00
Pré-réservé 2 100 €

Pour aller plus loin



Attestation scolaire du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève
Sanae

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève s'inscrit dans une politique interministérielle ambitieuse de développement de l'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents. Développé sur le temps de la scolarité, de l'école au lycée, il vise à favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art et à la culture. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, la circulaire interministérielle du 9 mai 2015 et l'arrêté du 7 juillet 2015 en précisent les principes et modalités. Le parcours concerne l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentales et des rencontres faites dans les domaines des arts et de la culture, dans le cadre des enseignements ou des actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Cette présente attestation liste les actions renseignées par les équipes éducatives sur l'application ADAGE, Application Dédiaée A la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle.

2021-2022 - LPO VAL DE DURANCE - PERTUIS - SECONDE GÉNÉRALE & TECHNO YC BT

L'élève a participé aux actions suivantes :

Atelier de recherche scientifique MATH.en.JEANS MATH.en.JEANS M. PROAL - MATHÉMATIQUES	• Domaines artistiques et culturels : Culture scientifique, technique et industrielle
Faîtes de la science Concours Faîtes de la science M. PROAL - MATHÉMATIQUES	• Domaines artistiques et culturels : Culture scientifique, technique et industrielle
Filles & maths Journée Math et Filles une équation lumineuse Mme RANCON - MATHÉMATIQUES	• Domaines artistiques et culturels : Culture scientifique, technique et industrielle

PERTUIS, le 13/01/2022
Le chef d'établissement

- **Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève**

Toutes les activités artistiques et/ou culturelles auxquelles participe un élève doivent être inscrites sur Pass Culture. L'élève recevra **un certificat** de fin d'année avec la liste des actions culturelles auxquelles il a participé, y compris l'atelier *MATH.en.JEANS*.

Il existe d'autres événements culturels déjà enregistrés dans l'application

Ce parcours s'enrichit tous les ans jusqu'au 18 ans de l'élève qui a accès à son certificat mais il est recommandé de l'imprimer en fin d'année et de lui donner une version papier

- **Construire son budget atelier MeJ**

Faites apparaître le pass Culture dans le budget que vous présentez au CA

Attention ! L'accumulation de financements, hors budget propre à l'établissement scolaire, n'est pas autorisée. Par exemple, si un projet est déjà financé en partie par une collectivité ou un dispositif (par exemple Ateliers Scientifiques et Techniques), vous ne pouvez pas compléter le financement avec la part collective du pass Culture. Mais si vous avez obtenu une subvention pour le déplacement et/ou l'hébergement, vous pouvez demander la prise en charge des frais d'inscription au congrès par le pass Culture.

Sources utiles :

- Explication de la plateforme ADAGE : <https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>
- En fin de présentation, vous trouverez un guide recensant des tutoriels (vidéo) sur le fonctionnement de l'application.
- Explication du dispositif Pass Culture (et des montants alloués) : https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-pour-les-eleves-et-leurs-professeurs? menu_id=3721